

République Française

N° 2023-119

Ville de Draguignan

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	36

**CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LA VILLE DE
DRAGUIGNAN ET DPVA – GESTION DES ACHATS EN LIGNE****Mairie de Draguignan****EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan****Séance du 20 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 20 septembre à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, SYLVIE FRANÇIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, ANNE-MARIE COLOMBANI, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, FREDERIC RENAULD

PROCURATIONS :

HUGUES BONNET À BRUNO SCRIVO, LISA CHAUVIN À CHRISTINE NICCOLETTI, BERNARD BONNABEL À CHRISTINE PRÉMOSELLI, MARIE-CHRISTINE GUIOL À OLIVIER GORDE, CHRISTIAN MAMECIER À SYLVIANE NERVI SITA

ABSENTS :

RENÉ DIES, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU**Publié le : - 2 OCT. 2023**

RAPPORTEUR : RICHARD STRAMBIO

Vu les délibérations concordantes n° 2022-153 du 16 novembre 2022 de la Commune et n° B820238041 du 09 janvier 2023 de DPVa en vue de la constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition d'un logiciel de billetterie ;

Vu la décision municipale n° 2023-325 du 08 juin 2023 de la commune décidant de la signature du marché pour la fourniture et mise en œuvre d'une solution de gestion informatisée de billetterie pour les établissements culturels, musées, auditorium, médiathèque et conservatoire ;

Considérant la volonté de la ville et de DPVa d'acquérir ce logiciel afin d'avoir un accès public unique ;

Considérant qu'il convient de créer une régie de recettes et d'avances pour encaisser et reverser tous les achats en ligne des différents établissements culturels ;

Considérant qu'il convient que cette gestion soit commune à la Ville et DPVa ;

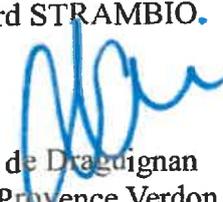
Considérant le souhait de créer cette régie et l'avis conforme de la DGFIP ;

La convention de partenariat jointe en annexe, définit les modalités propres à la gestion de cette régie. Elle précise notamment que les achats en ligne réglés par carte bancaire (billets, produits) seront encaissés sur la régie commune et reversés sur les régies des établissements culturels concernés.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ,

- approuve les termes de la convention de partenariat culturel relative à la gestion d'une régie de recettes et d'avances commune entre la Ville et DPVa pour encaisser et reverser les achats en ligne des différents établissements culturels,
- autorise Madame Prémoselli, 1^{ère} adjointe, à signer la convention et tout acte afférent pour la Commune.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

Richard STRAMBIO.

Maire de Draguignan
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller régional

Secrétaire de séance :

